



PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 9 décembre 2011

Aménagement de la RN19 entre Calmoutier et Lure Avancement de l'opération et stratégie d'intervention

Dans le cadre de l'aménagement de la RN19 entre Calmoutier et Lure, Eric Freysselinard, Préfet de la Haute-Saône, a présidé ce vendredi 9 décembre 2011, en présence de Monsieur Yves Krattinger, Président du Conseil général de la Haute-Saône, de représentants du Conseil régional de Franche-Comté, une réunion rassemblant les élus des Communautés de Communes et des Communes concernées, les Conseillers Généraux du secteur, ainsi que les représentants des chambres consulaires et des services techniques de l'Etat, afin de les informer du contexte et des modalités d'intervention proposées par l'Etat.

En effet, la mise à 2 X 2 voies de la RN19 entre Vesoul Est et Lure Ouest a été déclarée d'utilité publique (DUP) le 10 juillet 2005. Cette DUP prévoit que la RN19 soit doublée sur place entre Vesoul Est et Calmoutier et qu'une section en tracé neuf soit réalisée entre Calmoutier et Lure. Cette opération s'intègre dans le projet d'aménagement de la liaison routière entre l'A31 à Langres et la Suisse à Delle.

Au bénéfice des financements mobilisables, l'Etat et les collectivités locales cofinanceuses se fixent comme objectifs :

- la maîtrise du foncier sur la totalité du tracé neuf entre Calmoutier et Lure, avant l'expiration de la déclaration d'utilité publique du projet en juillet 2015,
- la réalisation des travaux de la section entre Amblans-et-Velotte et Lure dans le cadre du PDMI 2009-2014 (programme de modernisation des itinéraires du réseau routier national).

Dans un premier temps, les études préliminaires d'aménagement foncier vont être relancées sur l'ensemble de la section Calmoutier-Lure.

Sur la section entre Amblans-et-Velotte et Lure, d'une longueur de 3 kilomètres dans le prolongement de la déviation de Lure mise en service en octobre 2010, les études techniques détaillées sont en cours. Elles vont permettre de définir les caractéristiques précises du projet, notamment pour ce qui concerne les quatre ouvrages d'art courants et le viaduc qui sont à construire sur le linéaire ainsi que le raccordement provisoire sur la RN19 actuelle à l'Est de l'agglomération d'Amblans-et-Velotte.

En parallèle, des procédures administratives (autorisation Loi sur l'Eau, archéologie préventive, dérogations espèces et habitats protégés, distraction du régime forestier, ...) sont à conduire et les acquisitions foncières doivent être réalisées pour pouvoir engager les travaux.

Estimés à 34 millions d'euros, ces travaux sont prévus à partir de l'automne 2012, pour une durée prévisionnelle de trois ans.

Ces opérations sont financées à 75 % par l'Etat, 12,5 % par la Région Franche Comté et 12,5 % par le Département de la Haute-Saône.

Elles sont réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Franche-Comté, et sous la maîtrise d'œuvre de la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIRE), Service d'Ingénierie routière de Vesoul (SIR).

CONTACTS PRESSE

Préfecture de Haute-Saône

Cellule communication

Alexandra CARD

03 84 77 70 12

alexandra.card@haute-saone.gouv.fr

Nathalie RAYMOND

03.84.77.70.13

nathalie.raymond@haute-saone.gouv.fr

DREAL Franche-Comté

17E, rue Alain Savary – 25005 BESANCON CEDEX

tél : 03.81.21.67.00 – Fax : 03.81.21.69.99

Communication : Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18

mél : patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr